



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA NIÈVRE**

**Circonscription Nevers 1
Secrétariat**

Affaire suivie par :
Laurence DOBINET
Tél : 03 86 93 22 10
Mél : ien58nevers1@ac-dijon.fr

DSDEN de la Nièvre
19 place Saint-Exupéry – CS 70074
58028 Nevers Cedex

Nevers, le 30 août 2021

L'inspectrice de l'Éducation Nationale
de la circonscription de Nevers 1

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants spécialisés et psychologues des RASED

Objet Note de service n° 1
(À diffuser à tous les enseignants par voie électronique)

J'espère que la coupure estivale qui s'achève a permis à chacune et chacun d'entre vous de trouver le calme et la sérénité.

L'équipe de circonscription est heureuse de vous retrouver et s'efforcera de vous accompagner au mieux dès le début de cette année scolaire.

1/EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

✓ L'équipe de circonscription Nevers 1

IEN
CPC généraliste
CPC EPS
Secrétaire
C.P. arts visuels
C.P. éducation musicale
E Run
E Run
C.P. numérique éducatif

Madame Annette GIEN
Madame Natacha BUFFET
Madame Anne WAECKERLE
Madame Laurence DOBINET
Monsieur Philippe THEMIOT
Madame Corinne AUGENDRE
Madame Mylène DIGAT (mi-temps sur secteur Nevers)
Monsieur Frédéric MARCEAU (mi-temps sur secteur Decize)
Monsieur Marc GARIN

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	7h45/12h00 - 13h15/17h45
Mercredi	7h45/12h30
Tél Secrétariat de circonscription	03.86.93.22.10
COURRIEL	ien58nevers1@ac-dijon.fr

✓ **Enseignants référents**

Madame Evelyne LOPARD : 07 85 04 85 14

Madame Christine BARTOLO : 06 07 56 13 50

Monsieur Claude RENAULT : 07 86 94 01 59

✓ **Organisation des secteurs de RASED**

Le redécoupage qui suit les secteurs des nouvelles circonscriptions sera expérimenté cette année. Le voici :

RASED Nevers EST <i>Psychologue : Mme Essomé Maître E: Mme Grenet Maître G: M Godard</i>	RASED Imphy <i>Maître E: Mme Viard-Godard Psychologue hors secteur en cas de nécessité</i>	Rased Decize <i>Psychologue : Mme Pannetier Maître E: Mme Ravaud Maître E: M Martin</i>
NEVERS – La Chaumière NEVERS – Oratoire NEVERS – Barre-Manutention NEVERS – André Cloix NEVERS – Mouësse NEVERS – Pierre Brossolette NEVERS – Lucie Aubrac SAINT ELOI	CHANTENAY SAINT IMBERT LIVRY LUTHENAY UXELOUP FLEURY SUR LOIRE MAGNY COURS SAINT PARIZE LE CHATEL SAINT PIERRE LE MOUTIER CHEVENON IMPHY LA FERMETE SAUVIGNY LES BOIS SAINT OUEEN SUR LOIRE	DECIZE DEVAY CHAMPVERT COSSAYE DORNES DRUY PARIGNY/SOUGY SUR LOIRE LA MACHINE LUCENAY LES AIX SAINT LEGER DES VIGNES

2/PRIORITES DE RENTREE

→ **La circulaire de rentrée** parue au BO du 23/06/21 identifie quatre dimensions essentielles :

- L'Ecole comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ;
- L'Ecole comme lieu où se construisent le rapport à l'autre à l'autre et la vie en société, adossée aux valeurs de la République et à une culture humaniste ;
- L'Ecole comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'Ecole inclusive,
- L'Ecole comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

Je vous invite à la lecture exhaustive de cette circulaire à partir du lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2021-au-bulletin-officiel-323792>

3/SECURITE

Sécurité dans les écoles : la sécurité des écoles et des établissements scolaires est **une priorité absolue**. Dès la prérentrée, tous les personnels de l'école devront connaître le plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Les parents d'élèves seront informés des mesures prises lors des réunions de rentrée.

Trois guides ont été élaborés pour accompagner les directeurs et leurs équipes :

- le guide des directeurs d'école ;
- l'annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes ;
- le guide des parents d'élèves.

Vous les trouverez sur le site du ministère :

http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative

4/COVID 19 MESURES POUR LES ECOLES/ PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 sur une graduation allant de 1 à 4. Il convient en effet de préparer toutes les éventualités.

A ce titre, les écoles et les établissements mettront en place un plan de continuité pédagogique pour assurer la continuité des apprentissages dans l'hypothèse où la circulation particulièrement active du virus ou toute autre situation obligerait à prendre des mesures ciblées (fermeture ponctuelle ou réduction de la jauge des élèves accueillis). Ce plan comportera un volet organisationnel, un volet pédagogique et un volet numérique. Vous trouverez, en PJ, un document consignait quelques pistes pour vous aider dans son élaboration.

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) Limitation des regroupements importants Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

5/ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AUX CONSEILS DES ECOLES

Dates du scrutin : pour l'année scolaire 2021-2022, les élections se tiendront le vendredi 8 octobre 2021.

Rappel des modalités de vote : dans le premier degré, le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. Les votes sont personnels et secrets.

Vous trouverez un outil d'accompagnement (calendriers indicatifs) en cliquant sur le lien suivant : https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/24/6/ensel127_annexe_1414246.pdf

6/ EVALUATIONS NATIONALES 2021-2022

Les évaluations CP sont des évaluations nationales qui s'adressent à tous les élèves du CP.

Ces évaluations se déroulent en 2 temps au cours de l'année scolaire.

Les évaluations de début d'année se tiennent du lundi 13 septembre au vendredi 24 septembre 2021. Elles permettent d'identifier les besoins des élèves. Ces évaluations offrent la possibilité pour chaque enseignant d'affiner les informations fournies par la synthèse des compétences de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle.

Un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 17 janvier et le vendredi 28 janvier 2022. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

Pour chacune de ces deux sessions, il revient à chaque enseignant de définir le calendrier de passation pour sa classe dans le respect des créneaux fixés ci-dessus. Afin de ne pas surcharger les élèves, il est recommandé l'étalement des épreuves sur des demi-journées distinctes.

Modalités

Ces évaluations de début CP se composent de cinq séquences de 8 à 12 minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques. Chaque élève recevra un seul livret. Pour la passation de chaque séquence, le professeur prend appui sur un protocole spécifique qui lui est fourni dans un guide.

<https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>

Les évaluations pour les élèves de CE1

Chaque évaluation se compose de cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes. Pour la passation de chaque séquence, l'enseignant prend appui sur un protocole dédié qui permet d'obtenir une mesure objective.

https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1?menu_id=2987

Vous trouverez les cahiers élèves et guides professeurs en suivant les liens ci-dessus.

7/ ECOLE MATERNELLE

Rentrée échelonnée

Pour les élèves de toute petite section, l'accueil se déroulera les jeudi 2 et vendredi 3, lundi 6 et mardi 7 exclusivement.

Mémento obligation vaccinale

A la demande du groupe directeurs, un document récapitulatif a été rédigé. Il a pour vocation de vous aider à vous repérer dans les différentes vaccinations obligatoires. Il a été adressé à toutes les dans la note de service de fin d'année.

Collation à l'école maternelle

Je vous rappelle que la collation à l'école maternelle est censée avoir disparue depuis de nombreuses années. En effet les professionnels de santé relèvent qu'aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

Compte tenu des conditions de vie des familles, il peut être envisagé de proposer aux élèves une prise alimentaire dès leur arrivée à l'école. Cette prise alimentaire devra éviter les apports en graisse et en sucre.

<https://view.genial.ly/60acc4db66b1c00d3fe3170f>

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section.

Une version actualisée et simplifiée du document à renseigner est jointe à cet envoi. Ce document (en pièce jointe) est à compléter deux fois par an et à adresser impérativement aux IEN de circonscriptions.

Projet Fabriqu'à livres

Le pôle maternelle de la DSDEN 58 propose pour la prochaine rentrée scolaire un projet départemental autour du livre, des livres. Je vous adresse le lien pour que vous puissiez en découvrir la teneur et inscrire cette action dans vos projets annuels :

<https://view.genial.ly/60dd91a6533a900de691292f>

8/RENTREE EN MUSIQUE

La circulaire de rentrée 2021 rappelle l'importance de l'éducation artistique et culturelle à l'école.

Dans cette perspective chaque école est invitée à organiser une rentrée en musique. « *Placer la rentrée sous le sceau des arts, et notamment de la musique, offre aux élèves la perspective d'une reprise collective et joyeuse* ».

Pour préparer cette rentrée, ci-joint un lien vers un document élaboré par Mme Augendre :

<https://view.genial.ly/6127aa7508f9950e3c181369>

Si vous le souhaitez-vous pourrez nous adresser, comme les années précédentes, quelques photos ou courtes vidéos qui illustreront vos actions sur le site de la DSDEN et celui des circonscriptions.

9/PROJETS D'ECOLE

Je vous rappelle que les projets d'école sont à renvoyer avant le 30 septembre au secrétariat de la circonscription à l'adresse : ien58nevers1@ac-dijon.fr

Vous recevrez en retour un avis de validation ou de demande d'ajustements.

10/FORMATION CONTINUE

Ce temps de formation continue est désormais décliné de manière pluriannuelle pendant 6 ans.

Il repose sur le principe que tout enseignant doit bénéficier du plan national français et du plan national mathématiques sur cette pluri annualité.

Les modalités des animations pédagogiques doivent donc tenir compte de ce principe.

En 2020/2021, le département a fait le choix du cycle 3 pour ces deux plans nationaux. Ces enseignants auront donc le choix entre différentes formules pour 12 des 18 heures attribuées aux animations pédagogiques.

Cycle 1

	Sept/Oct.	Nov/Dec.	Janv/Fev	Mars/Avril	Mai/juin
Formation continue	Présentation du programme consolidé de l'école Maternelle 3h distanciel	Résolution de problème « Formes et grandeurs » Capsule vidéo Nicolas Bostel, PINSPE 3h distanciel	Résolution de problème « Problèmes numériques » Nicolas Bostel, PINSPE 3h présentiel	Accompagnement du guide « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » 3h présentiel + 3h in situ	Vers les activités athlétiques à l'école maternelle : courir, sauter, lancer 3h présentiel

Cycle 2

Les enseignants de cycle 2 vont suivre cette année pour moitié soit le plan national mathématiques soit le plan national français.

Cycle 3

- 12 heures consacrées au français et en mathématiques

Il s'agira de rendre les enseignants acteurs de leur formation continue en leur laissant le choix entre différentes formules **12 h mathématiques et/ou français**

Pour les enseignants qui ont donc bénéficié d'un plan mathématique ou français, deux possibilités :

- 1- Poursuite de la réflexion engagée lors des constellations 2020-2021 ;
- 2- Travail en équipe ou en individuel sur la base de parcours M@gistère et/ou autres ressources en mathématiques et/ou en français

- 6 heures présentées dans le tableau ci-dessous

Circonscriptions	Arts visuels Philippe Thémiot	Education musicale Corinne Augendre	Attention et mémorisation Conseillers pédagogique ASH
Nevers 1		X	
Nevers 2			X
Nevers 3	X		
Clamecy Val de Loire	X		
Château-Chinon Nivernais Morvan		X	

Philippe Thémiot : « La pratique du dessin » 3 h présentiel et 3 heures distanciel

Corinne Augendre : « Pratiquer pour faire pratiquer » 3 heures « Musique et LVE » 3 h

Caroline Daoust, Alexandre Michon, Fabien Rochette « Attention et mémorisation » 2 fois 3 heures

Ce bloc de 6 heures du plan de formation continue sera, à l'instar des plans maths et français, déployé de manière pluri-annuelle dans les circonscriptions avec alternance des domaines disciplinaires et des thématiques.

NB : Pour Clamecy Val de Loire et Château-Chinon Nivernais Morvan, une liste d'enseignants sera établie par la circonscription pour qu'ils puissent en alternance bénéficier des deux modules de formation.

11/EPS

- **Journée du sport scolaire** : elle aura lieu le mercredi 22 septembre à La Charité. Des activités en athlétisme seront proposées (ANIM'ATHLE).
- **Séances d'agrément** :

Natation	Cyclo	Canoë Kayak
<ul style="list-style-type: none">➤ 13 septembre matin à Decize➤ 6 septembre après-midi à Aquabalt (écoles de Nevers et Varennes-Vauzelles)➤ 7 septembre après-midi à Imphy	<ul style="list-style-type: none">➤ 14 septembre à Coulanges	<ul style="list-style-type: none">➤ Vendredi 03 septembre : test d'activité nautique pour les élèves➤ Samedi 04 septembre matin : séance d'agrément

- **L'U.S.E.P.** poursuit ses activités : vous pouvez vous renseigner auprès du Comité USEP et du Conseiller Pédagogique EPS. Des réunions d'informations seront organisées en début d'année pour chaque secteur. Les dates vous seront communiquées prochainement.

La réunion de rentrée des directeurs Nevers 1 aura lieu **mercredi 01 septembre à la salle polyvalente Pierre Bérégovoy de St Éloi (rue des fougères) de 9h00 à 12h00**. Lors de ce temps, les différents points abordés dans cette note de service seront développés. Les masques et livrets d'évaluations CP et CE1 vous seront distribués. Afin d'optimiser ce temps, il serait souhaitable que vous apportiez dans la mesure du possible votre fiche école complétée (nom des enseignants, niveaux et effectifs) en précisant les enseignants néo-titulaires (T1-première année de titularisation ; T2-seconde année ; T3-troisième année) de votre école.

Une prochaine note de service abordera les modalités d'évaluation des enseignants : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. Je vous rappelle que l'information préalable aux rendez-vous de carrière doit être transmise aux enseignants 15 jours avant la date prévue.

J'adresse un mot de bienvenue aux enseignants qui rejoignent la circonscription de Nevers 1 et plus particulièrement aux professeurs des écoles stagiaires.

Vous savez que je me tiens à votre disposition dans l'éventualité de problèmes professionnels, voire personnel

**L'Inspectrice de l'Éducation nationale
de la circonscription de Nevers 1**

Annette GIEN